

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Hiel à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de raccordement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue Hiel
Début :	Vendredi 14 avril 2023 à 07h00
Fin :	Vendredi 28 avril 2023 à 17h00
Motif :	Travaux de raccordement
Règlement :	GRE-065-2023

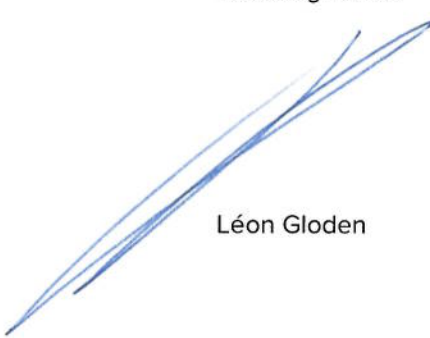
Grevenmacher, le 12 avril 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden